

La qualité révolutionnaire de notre régime exige que le peuple, ses intérêts, ses aspirations, et ses droits polarisent l'ensemble de ses activités.

A. Sékou Touré

HOROYA

Rédaction - Administration
Publicité
Adresse Télégraphique: Agipres
B. P. 191 - TEL. 33-66 CONAKRY

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE
ORGANE QUOTIDIEN DU PARTI DEMOCRATIQUE
DE GUINEE

EDITE PAR LA REGIE NATIONALE DE L'AGENCE GUINEENNE DE PRESSE

SOMMAIRE

- Page 3 Semaine de L'Economie rurale
- Page 4 La Guinée et l'Unité Africaine
- Page 6 Nouvelles de l'étranger
- Page 7 Nouvelles africaines

Le séjour à Labé du Chef de l'Etat et de S. E. Kamal El-Din RIFFAT

Les deux hommes d'Etat ont assisté au démarrage des travaux du barrage de Kinkon

Après le départ de l'hôte de la République pour Bamako, le Président

A. Sékou Touré a solennellement ouvert la conférence économique de la Moyenne Guinée

de notre envoyé spécial BALDÉ M. A.

La journée du jeudi 2 juillet a été une grande fête pour les fédérations de Labé et Pita qui ont réservé au Président Ahmed Sékou Touré et au Vice-Président du Conseil des ministres, le Dr A. U., un accueil givré et chaleureux et enthousiaste. Le

Enquête "Horoya"

L'Office de commercialisation du bétail et des animaux sauvages

Le problème clé qui se pose à un pays en voie de développement est celui de l'économie.

C'est à ce titre que nous présentons souvent à nos lecteurs dans le cadre de nos enquêtes périodiques les secteurs importants de notre économie.

Aménagement du bassin du fleuve Sénégal

La délegation sénégalaise a quitté Conakry

La délegation sénégalaise venue assister à la réunion des experts des pays riverains du fleuve Sénégal — dont il s'agit d'aménager le bassin — a quitté samedi la capitale guinéenne pour Dakar, à bord de l'avion régulier de Air-Guinée.

Rappelons que vendredi, la délegation — à l'exception du ministre de l'Energie et de l'Hydraulique qui se trouvait à Labé — avait visité Kindia où elle avait été l'hôte du gouverneur de la région, El-Hadj Mory Kéita.

Nous vous présentons donc aujourd'hui l'Office de Commercialisation du Bétail et des Animaux sauvages (OBETAIL).

Placé sous la tutelle du ministère de l'Economie Rurale, OBETAIL est en particulier chargé de contribuer à l'exécution de nos plans de développement économique dans le domaine du cheptel guinéen.

Cet office à la vocation scientifique donc technique. Il fournit alors aux éleveurs et aux chasseurs une assistance technique nécessaire et constante, leur donne les renseignements ou informations susceptibles de faciliter leur tâche et de les aider dans leur effort de développement quantitatif et qualitatif du cheptel.

Pour son fonctionnement et le développement du cheptel et la faune guinéenne OBETAIL importe également tous les matériels, articles et produits nécessaires.

Nous reviendrons sur ce chapitre pour souligner l'importance de la place qu'occupe ce chapitre dans notre production nationale.

Le nouvel ambassadeur d'Algérie est arrivé à Conakry

Le nouvel ambassadeur de l'Algérie en Guinée, S.E. Belkacem Ben Yahia est arrivé vendredi 3 juillet, à 9 h 30 à Conakry.

S.E. M. Balkacem Ben Yahia venant de Freetown a été accueilli à sa descente d'avion par M. Alassane Diop, ministre de l'Information, des Postes et Télécommunication, assisté de M. Camara Sana, chef-adjoint du Protocole, les membres de l'ambassade d'Algérie en Guinée et le Corps diplomatique.

S.E. M. Belkacem Ben Yahia, nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne qui succède en Guinée à M. M'Hammed Yala est né le 8 août 1926 à Azaga, dans le département de Tizi-Ouzou.

De 1947 à 1949, il a été responsable au sein de la Fédération de France du « Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques. »

A partir de novembre 1954, il a assumé successivement, en qualité de membre du Front de Libération Nationale, les fonctions suivantes : responsable de la Commission Presse et Information, responsable de la Commission des Ecoles des Cadres et depuis septembre 1962, directeur de l'hebdomadaire « El Moudjahid » organe central du F.L.N.

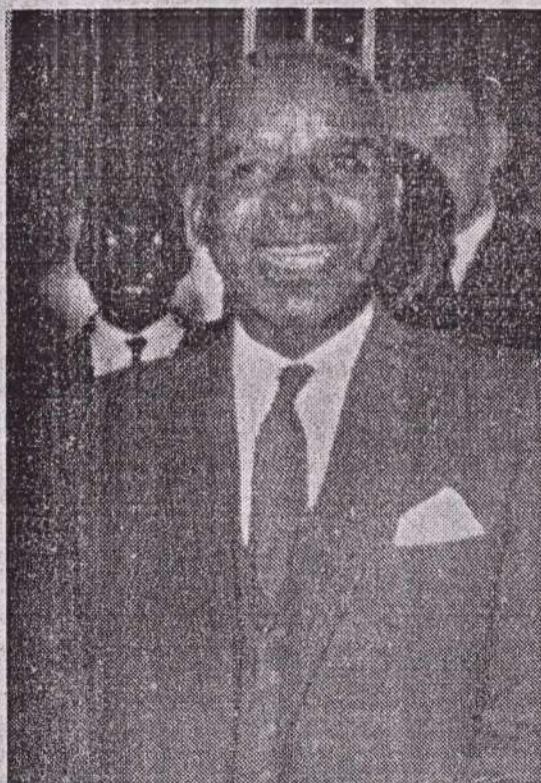
M. Belkacem Ben Yahia a déjà visité une première fois la République de Guinée au mois de décembre dernier comme membre d'une délégation gouvernementale conduite par S.E. M. Tewfik El Madani, ministre algérien des Biens Religieux.

Le 37^e Etat africain

à partir du 6 juillet 1964

UNDI 6 juillet 1964, un nouvel Etat africain — le 37^e — accèdera à l'indépendance. La conférence au sommet du Caire, en s'ouvrant le 17 juillet, accueillera avec joie et la ferveur que l'on devine, outre le Kenya et son prestigieux Jomo KENYATTA, le Malawi et le père de son indépendance, le Dr Hastings « Kamaza » BANDA.

Le Malawi, on le sait, figurait dans l'ex-stupide Fédération Rhodésies-Nyassaland. Le Nyassaland avait d'Afrique Centrale aux côtés des deux Rhodésies, sous le nom de Nyassaland, Le Nyassaland avait dû, comme tous les territoires



Le Dr Hastings Kamuzu Banda premier ministre du Malawi

sous occupation britannique, passer par une conférence constitutionnelle qui, tenue à Londres du 12 au 23 novembre 1962, devait aboutir à l'autonomie interne le premier février 1963. Il est bon de préciser ici que cet accord peut être considéré comme ayant été le premier coup total asséné à cette Fédération que le Docteur Hastings Banda avait justement qualifiée de stupide. De fait, elle ne devait pas s'en relever et l'on comprend l'hostilité des minorités blanches des trois Etats intéressés.

Ce succès du Dr Banda est laboutissement d'une longue lutte, qui remonte d'ailleurs à la création, le 23 octobre 1953, de la Fédération Rhodésies-Nyassaland, à laquelle ont toujours été hostiles les nationalistes africains. Cette hostilité se justifiait d'autant plus que la promesse d'autonomie pouvait être tenue sur des bases discriminatives permettant à une petite minorité blanche allant du centre au sud un prolongement de l'apartheid, consacrant ainsi le vœu conjoint des sinistres Verwoerd et Welensky de création d'une « ceinture blanche allant du centre au sud de l'Afrique. »

La part prise par le Dr Hastings Banda dans la résistance au dictat des minorités a été prépondérante. Au Nyassaland, il obtint

(Suite page 3)

La vie dans la Nation

Le séjour à Labé et Pita de S.E. Riffat

(Suite de la première page)

par le Chef de l'Etat arrivés à Labé à 12 heures. Le Chef de l'Etat guinéen et S. E. Kamal El-Din Riffat accompagnés d'un importante délégation du B.P.N. et du gouvernement ainsi que de hautes personnalités égyptiennes ont été salués à leur descente d'avion par le général Diané Lansana, membre du B.P.N. et gouverneur de la région.

Après les cérémonies aux couleurs, le Président Ahmed Sékou Touré et son hôte de marque devaient passer en revue les troupes tandis que la nouba du Camp El Hadj Oumar exécutait une marche guinéenne. Avant de regagner le salon d'honneur le Chef de l'Etat présente à son hôte, les gouverneurs de la Moyenne-Guinée et le bureau général de Labé qui étaient présents à l'aéroport

Après un bref repos au salon d'honneur, le cortège officiel s'est ébranlé vers la permanence fédérale où les militants et militantes de

Le discours de bienvenue du général Diané Lansana

« C'est avec une joie sans limite et un réel plaisir que j'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom des militants et militantes de notre fédération pour souhaiter à Votre Excellence et à son honorable suite la bienvenue parmi nous et un agréable séjour dans notre cité. Excellence, la population de Labé très heureuse de vous accueillir ce jour, apprécie hautement le sens de votre visite en République de Guinée. »

C'est pourquoi, elle vous salue sincèrement et à travers vous, elle salue le vaillant peuple frère de la République Arabe-Unie solidement rassemblé autour de l'infatigable combattant pour la liberté et pour l'affirmation de la dignité de l'homme le digne fils de l'Afrique, l'un des principaux artisans de l'Organisation de l'Unité Africaine, je veux nommer le prestigieux Président de la R.A.U. Son Excellence Gamal Abdel Nasser. Notre salut va aussi aux courageux peuples de la Guinée dite portugaise, de l'Angola, de l'Afrique du Sud et d'ailleurs qui luttent pour la liberté et la dignité. Nous sommes d'autant plus

La Réponse du Président RIFFAT

Très sensible à l'accueil qui lui a été réservé S. E. Kamal El-Din Riffat, a notamment déclaré à son tour.

« Au nom de mon gouvernement, au nom du peuple

Labé, en costume de fête et impeccables alignés en face de la tribune pavée attendaient leurs hôtes. La fédération de Labé a tenu à manifester une fois de plus, par cette mobilisation totale, cet enthousiasme délivrant, enfin par toutes ces grandes manifestations que l'on a souvent vécues à Labé à de pareilles occasions, toute la joie de recevoir le Président Ahmed Sékou Touré et l'homme d'Etat égyptien.

Après avoir répondu aux nombreuses acclamations de la foule, le Secrétaire général du P.D.G. et S. E. Kamal El-Din Riffat ont regagné la tribune officielle où ils ont eu à applaudir plus d'une fois un défilé imposant que ne dura pas moins d'une heure, défilé au cours duquel on salué successivement la J.R.D.A., les différentes corporations de travailleurs et l'armée nationale populaire. Le défilé terminé, le général Diané Lansana souhaita la bienvenue à ses hôtes en ces termes :

Notre hôte de marque qui avait auparavant remercié le Président Ahmed Sékou Touré d'avoir rendue cette visite possible a poursuivi : l'amitié qui lie nos deux Etats est essentiellement basée sur l'indépendance de tous les peuples, l'égalité et la paix mondiale. Après avoir salué l'indépendance guinéenne, étape importante qui constitue une victoire pour toute l'Afrique et indiqué que son pays était résolument engagé

tons également les sentiments d'amitié de notre Président et ceux du peuple de la R.A.U. tout entier.

Notre hôte de marque qui avait auparavant remercié le Président Ahmed Sékou Touré d'avoir rendue cette visite possible a poursuivi : l'amitié qui lie nos deux Etats est essentiellement basée sur l'indépendance de tous les peuples, l'égalité et la paix mondiale. Après avoir salué l'indépendance guinéenne, étape importante qui constitue une victoire pour toute l'Afrique et indiqué que son pays était résolument engagé

pour la cause africaine il a dit encore : le peuple de la R.A.U. est assuré que, notre continent gagnera le combat qu'il mène contre l'impérialisme et le colonialisme. Evoquant enfin les liens traditionnels d'amitié qui lient la R.A.U. à la Guinée, il a conclu : cette amitié que personne ne saurait mettre en cause est engagée, sur l'unité dont nous avons tant besoin. »

Dans l'après-midi, le Chef de l'Etat a ouvert solennellement la conférence régionale de Labé.

Visite à Pita

Après Labé où le Président Ahmed Sékou Touré et S. E. Kamal El-Din Riffat ont été accueillis triomphalement par les populations de la fédération, le Chef de l'Etat et l'hôte de marque de la République devaient trouver à Pita le même enthousiasme, la même chaleur d'accueil.

A Kokoulo déjà, localité située à une vingtaine de kilomètres de la ville, militants et militantes impeccables alignés de part et d'autre de la route ont tenu

son passage.

Par leur accueil chaleureux les militants et militantes de Pita ont concrétisé leur confiance au leader de notre grand Parti et exprimé à travers leurs chants et danses les sentiments profonds qui lient notre pays et la République Arabe-Unie. Debout dans une voiture décapotable, le Chef de l'Etat souriant comme toujours et S. E. Kamal El-Din Riffat ont répondu du geste aux nombreuses acclamations de la foule enthousiaste avant de gagner la tribune officielle.

A l'issue d'une manifestation folklorique parfaitement réussie le gouverneur de la région M. Sagno Mamadi a souhaité la bienvenue aux illustres hôtes de Pita. Il a notamment déclaré :

« En vous accueillant cet après-midi dans notre région il nous est particulièrement agréable de saluer à travers votre illustre personne, S. E. le Président Gamal Abdel Nasser, infatigable combattant pour la libération africaine ; nous

saluons aussi le vaillant peuple frère de la République Arabe-Unie dont le génie créateur débordant les limites de l'Egypte a impulsé au monde moderne la reconnaissance et le respect d'une civilisation millénaire purement africaine. »

S'adressant au Chef de

travaux entrent dans leur phase préliminaire.

Cette réalisation qui s'inscrit sur la longue liste de nos grandes entreprises pour assurer l'industrialisation de notre pays, est le résultat concret de l'accord de coopération économique conclu en novembre 1960 entre la République Populaire de Chine et la République de Guinée. Le nouveau barrage couvrira les besoins des villes de Labé, Dalaba et Pita.

barrage haut de 15 m, long de 223 m., avec une retenue d'eau de 90 m. Une conduite forcée d'une longueur de 2 kilomètres et de 1 m 45 de diamètre reliera le barrage à la centrale hydroélectrique qui aura une puissance de 3 000 KW.

A leur arrivée à Kinkong, Ahmed Sékou Touré et le Vice-Président de la R.A.U. ainsi que les personnalités qui les accompagnent ont été l'objet d'un accueil particulièrement chaleureux de la part des travailleurs guinéens et chinois du char.

Après l'exposé technique fait par M. Touré Mohamed Lamine, directeur général de la Société nationale d'électricité, les hôtes de marque visité le campement des travailleurs. C'est sous des acclamations et applaudissements qui sont allé frapper jusque les nus que l'on a vu

S. E. Kamal El-Din Riffat couper le cordon symbolique ouvrant ainsi les travaux du barrage Kinkong.

Les cérémonies terminées, le cortège présidentiel a quitté la région de Pita pour Labé.

Le lendemain matin, vendredi 3 juillet, le Vice-Président de la R.A.U. a pris congé des militants et militantes de la fédération de Labé, à 11 h 45. Quelques instants après, le Chef de l'Etat entouré des membres du B.P.N. et du gouvernement a ouvert, à la nouvelle Villa Sily, la conférence économique groupant les gouverneurs et les secrétaires fédéraux des régions administratives de la Moyenne-Guinée.

Offre d'emploi

Ambassade du Royaume du Maroc cherche dactylographe confirmé. Se présenter le matin de 11 h à 12 h. au bureau de l'Ambassade immeuble Urbaine et la Seine.

Place des Martyrs.

La vie dans la Nation

La Guinée: pierre fondamentale dans l'édification de l'Unité Africaine

NOUS PUBLIONS à l'intention de nos lecteurs un extrait d'un article du speaker en langue arabe de la « Voix de la Révolution », M. Abou-Kalil paru : dans l'hebdomadaire *Al-Jambaur Al-Jadid*, Beyrouth (Liban), article qui, nous l'espérons intéressera particulièrement la colonie libanaise en Guinée et en Afrique.

« Parler de la Guinée, nous entraîne à parler de sa politique intérieure et extérieure. La République de Guinée depuis son vote historique de 1958, préférant « la liberté dans la pauvreté à l'opulence dans l'esclavage », par lequel elle a recouvré sa pleine souveraineté, n'a cessé de progresser dans tous les domaines, sous l'égide du P.D.G. dirigé par le pionnier de l'indépendance guinéenne, le grand africain qui a réhabilité la personnalité africaine, le Président Ahmed Sékou Touré, et qui groupe tous les Guinéens et toutes les Guinéennes décidés à œuvrer avec courage et dévouement pour un devenir meilleur. »

En 1959, un an après son indépendance, la République de Guinée forma avec sa sœur la République du Ghana l'**Union Ghana-Guinée** qui ensuite s'est élargie par le venue de la République du Mali en son sein. Ainsi naquit l'**Union Ghana-Guinée-Mali**. Cette Union est considérée comme la pierre fondamentale dans l'édification de l'Unité Africaine.

En 1960, Conakry accueillit la tenue de la conférence afro-asiatique qui groupa les délégations de plus de 31 pays d'Afrique et d'Asie. En cette même année la République de Guinée participa avec la R.A.U., le Maroc, le Ghana, le Mali et l'Algérie à la conférence de Casablanca tenue dans cette ville à l'échelon des Chefs d'Etat. De cette conférence sortit la Charte de Casablanca, cette Charte dont la Guinée fut l'un des promoteurs, laissa la porte ouverte à tous les pays africains afin d'y adhérer.

La République de Guinée, en plus de ses activités que, nous venons de souligner, jouit d'un crédit remarquable dans sa politique africaine et internationale, elle prend la tête du mouvement de la libération africaine et dirige la lutte sacrée dans ce continent pour la libération totale et le bonheur de tous les peuples.

Dans l'arène politique internationale la Guinée pratique une politique de neutralisme positif et de non-alignement. Elle a participé aux travaux de la conférence des pays non-alignés tenue à Belgrade à la fin de 1961.

La chose qui nous importe le plus, après cet exposé de quelquesunes des réalités de la République de Guinée, exposé motivé par notre désir de faire connaître ce jeune pays courageux et totalement indépendant, la chose qui nous importe le plus dis-je, c'est le renforcement des relations entre ce pays et ceux des Etats arabes.

Notre collaborateur présente ensuite un tableau de la situation des Libanais à la veille de l'indépendance, situation due à la campagne raciste coloniale.

L'indépendance apporta aux Libanais l'espérance d'un avenir radieux et de coopération avec les

nationaux guinéens, vu les rapports d'amitié et de fraternité et les profonds sentiments humains qui liaient déjà les premiers aux derniers. Mais la réalité est que la Guinée, après son accession à l'indépendance, se trouvait devant une situation économique très difficile. Partant de là, elle réalisa que l'indépendance politique restait imparfaite si elle ne s'accompagnait pas de l'indépendance économique.

Le gouvernement de la République de Guinée concentra donc tout son intérêt dans les domaines économiques en créant en premier lieu le comptoir du Commerce Extérieur lui permettant de superviser toutes les importations et exportations du pays.

Le 1er mai 1960 la République de Guinée se dota de sa monnaie nationale qui consacra définitivement la libération de l'Etat guinéen de toute influence extérieure et ferma les portes devant tous les spéculateurs qui cherchaient à faire fuir leurs capitaux vers l'étranger.

La Guinée continua sa marche en consolidant ses possibilités économiques, consolidation qui amena le gouvernement à livrer une vaste campagne de nationalisation touchant les banques et les grosses compagnies étrangères dont la présence a été considérée comme gênante le processus de développement du pays.

Face à ces événements, une vague de mésiance et de repli sur soi se manifesta dans les rangs des émigrés libanais et poussa

certains d'entre eux, très peu nombreux d'ailleurs, à quitter le pays ayant la conviction — à tort que les choses iraient de mal en pis en ce qui les concerne. Mais subitement cette vague de mésiance et de repli sur soi disparut pour faire place aux espoirs plus vivaces qu'avant. La vérité montra que les dirigeants guinéens n'étaient pas comme l'ont prétendu les ennemis de la nation guinéenne les ennemis des Libanais.

Il est évident que les émigrés libanais, en Guinée avaient pris, dès le début, l'habitude d'exercer leurs activités commerciales de manière égoïste. Si ces activités dans le passé ont permis à une minorité d'en tirer des profits considérables, il importe aujourd'hui que les intéressés procèdent à une reconversion de leurs méthodes. La continuité de la présence libanaise doit se traduire par une participation active au développement économique de la Guinée.

Il résultera sûrement de ce changement un renforcement des liens d'amitié et de fraternité entre Guinéens et Libanais et ces derniers seront alors partie intégrante de l'économie guinéenne.

La République de Guinée a maintes fois montré qu'elle est disposée à coopérer avec tous les pays du monde arabe comme elle a également manifesté son désir sincère de consolider cette coopération.

Nous attirons l'attention du Liban et des autres pays arabes sur tous ces problèmes. La présence arabe — que nous désirons — ne peut se poursuivre sans la prise en considération de toutes les réalités guinéennes.

ABDOUL KHALIL YOUSSEF.

Il y a 188 ans, naissaient les Etats-Unis d'Amérique du Nord

Suite de la page 3.

ce forment aujourd'hui l'une des plus puissantes nations du monde, économiquement la plus puissante. Et c'est certainement là la justification des raisons majeures de tout mouvement de libération nationale : l'épanouissement complet d'un peuple n'a lieu que dans la liberté.

Mais une autre raison nous invite à insister sur l'importance de cette fête. Elle coïncide avec la mise en application de la loi des droits civiques que d'aucuns appellent aux Etats-Unis la « Charte des droits de l'homme ».

En effet, le Président Johnson a signé jeudi dernier la loi dont son prédécesseur, le regretté John Kennedy est le promoteur et dont nous saluons encore une fois ici la mémoire. Le chef de l'exécutif américain a lancé de

nouveau un appel à ses concitoyens pour qu'ils s'unissent aux efforts visant à apporter la justice et l'espérance à tous les citoyens américains et la paix à son pays. Cet événement historique doit être aussi salué.

Il s'agit pour le peuple américain de suivre la voie tracée par le pionniers de son indépendance le 4 juillet 1776 et par des grands hommes comme Abraham Lincoln et John Kennedy.

La Guinée et les Etats-Unis collaborent étroitement dans tous les domaines. Qu'il suffise de rappeler les contacts amicaux des Présidents Ahmed Sékou Touré et Dwight Eisenhower, ensuite et surtout ceux pris avec John Kennedy.

Que le 188e anniversaire soit la consécration de l'égalité effective pour tous les américains.

Fodé Bérété

Le coin de la Gastronomie

Dans un cadre agréable avec une vue incomparable sur la mer et l'aéroport international de Conakry, la Direction de l'hôtel de Gbessia vous propose pour dimanche 5 juillet son menu gastronomique.

Consommé Célestine ou Jus de tomates

Hors d'œuvre Exposition ou

Filet de sole 'Bonne Femme' Poulet poché,

saucc Suprême, Perle de Siam ou

Entrecôte Helder Pommes Château

Macédoine de fruits à la fine champagne

TELEPHONE 51-57

SUR COMMANDE

LA DIRECTION

Nouvelles colaires

Le concours d'entrée dans les Ecoles normales primaires aura lieu mercredi 8 et jeudi 9 juillet 1964 au lycée technique de Conakry et au niveau des Inspections primaires de :

Le gouverneur de la Région administrative de Sigiri informe les usagers de la route que la circulation entre Sigiri-Bamako-Kankan et Kouroussa est retrouvée, le nouveau bac étant mis en service sur le Tinkisso.

Production:

Critère de tous ceux qui se réclament de notre Révolution

Dubréka, Boké, Kindia, Forécariah, Labé, Pita, Tougué, Mali, Mamou, Dabola, Kouroussa, Kankan, Sigiri, Kissidougou, N'Zérékoré, Macenta, Gueckedou.

L'appel a lieu à 7 h 30. Le niveau de concours est celui de la classe de 8e.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au mardi 7 juillet.

L'inscription de nouveaux élèves de la région administrative de Conakry se fera le 10 juillet dans les écoles et non à l'Inspection primaire. Les pièces exigées sont :

- Carte de vaccination ;
- Acte de naissance ;

La réunion de fin d'année de tous les Directeurs et Directrices d'Ecoles de la Région administrative de Conakry aura lieu lundi 6 juillet à 8 h précises, dans les locaux de l'Inspection primaire à Donka. La présence de tous est exigée.

Ordre du jour :

- Leçons à tirer des résultats scolaires 1963-64 ;
- Instructions relatives à l'organisation de la prochaine rentrée des classes ;
- Répartition des fournitures ;
- Stage pédagogique.

La Guinée... l'Afrique... le monde...

La semaine de l'Economie Rurale

III-La culture de la banane, de l'ananas, des agrumes et arbres fruitiers en général

Le traitement contre cette maladie étant coûteux il ne doit être économiquement pratiqué que dans les plantations où le rendement à l'ha est supérieur à 15 tonnes.

Dans tous les autres cas, il faut purement et simplement procéder à la replantation annuelle, c'est à-dire après récolte d'un premier régime, détruire les stipes, feuilles et rejets restant en place, arracher les souches, labourer et replanter. On opérera ainsi tous les ans, les plantations étant refaites uniformément en mai.

Pour la lutte contre ce fléau, on utilise comme produit des huiles minérales légères dites huiles de plantations et des fongicides à base de cuivre ou de zinc et comme appareils, des pulvérisateurs Solo pour le traitement au sol et des hélicoptères ou avions pour le traitement aérien.

Les quantités utilisées à l'hélicoptère Solo pour le traitement, ainsi que le nombre de traitements, varient avec l'époque et le degré de l'attaque. On estime que les plantations doivent être traitées régulièrement tous les 10 jours de mars à la fin juin et de septembre à fin décembre. Au cours des autres mois (janvier, février, juillet et août) un traitement tous les 20 jours suffit.

ANANAS

1^{er} Choix du terrain :

L'ananas aime les terres légères, sableuses, chaudes et riches en humus. Il craint les terres lourdes et trop humides. Il est plus sensible aux conditions du sol qu'à sa richesse.

Le terrain doit avoir une superficie disponible au moins 3 fois plus grande que celle que l'on désire exploiter chaque année, ceci pour permettre le renouvellement des plantations.

Préparation du terrain : comme le bananier, l'ananas est une plante de lumière. Le terrain doit donc être dessousché et nettoyé et autant que possible nivelé sauf dans ses parties portant des terrasses. Il est ensuite labouré à 30 cm environ de profondeur, puis recoupé perpendiculairement au moment de la plantation. Les mottes doivent être brisées. Lorsque le terrain comporte des cuvettes qui risquent d'être constamment couvertes d'eau, on procède au drainage.

La plantation se fait en lignes jumelées. Les 2 lignes jumelles sont séparées de 30 cm et sur une même ligne, les ananas sont plantés tous les 35 cm en quinconce par rapport à ceux de la ligne voisine. Entre chaque double-ligne sera aménagé un chemin de 1 m de large. Ainsi on compte environ 43 900 pieds à l'ha. Les lignes de plantation seront éta-

blies perpendiculairement à la ligne de plus grande pente.

2nd Choix des rejets :

Il existe deux principales catégories de rejets : les caieux qui poussent le long de la tige et les bulbes qui se trouvent à la base du fruit. Choisir de préférence les caieux qui végétent plus rapidement, résistent mieux au stockage et donnent les meilleurs résultats. Les rejets choisis sont ensuite parés. Le parage consiste à enlever sur une longueur de 2 à 3 cm toutes les jeunes feuilles ou écailles qui poussent à la base des rejets. Un ouvrier doit pouvoir parer 800 à 1 000 rejets par journée de travail. Enfin les rejets parés sont ensuite désinfectés au parathion, produit très toxique pour l'homme, et qui a pour but de tuer les cochenilles.

On procède au paillage entre les lignes avant de planter les rejets, on tasse bien la terre tout autour.

La meilleure époque de plantation va d'avril au début septembre. Les plantations d'avril à juin doivent pouvoir donner leur récolte de novembre à décembre de l'année suivante tandis que celles de juillet à septembre produisent de janvier à mars.

En culture irriguée on peut risquer de planter jusqu'en fin novembre, l'irrigation permettant, en «poussant» les ananas avec un peu plus d'engrais, de raccourcir leur cycle végétatif et d'obtenir une production de mars à avril.

3rd Entretiens :

Il se résume en cinq opérations principales qui sont :

a) **La lutte contre les mauvaises herbes :** elle se réalise soit par désherbage manuel (coupe-coupe), c'est la méthode la plus courante, soit par le désherbage chimique, (emploi d'herbicides), très coûteux et qui est réservé

gagné les chutes de Ring Kong aux grandes exploitations à grand rendement.

b) **La Fumure :** l'engrais est répandu à l'aisselle des feuilles de base de chaque plant au moyen d'une cuillère au début et à la fin des pluies. Dans le cas où les rejets sont de petite taille, il est préférable de placer l'engrais au pied de chaque plant, car en le mettant au cœur de l'ananas, celui-ci meurt par brûlure.

Pour la nature, les doses et l'époque d'application des engrains et produits de traitement consulter toujours les services techniques de la production.

c) **L'hormonage :** c'est une opération qui consiste à provoquer artificiellement la floraison homogène des plants d'ananas de manière à anticiper la production et la maturité des fruits. Dans

les conditions normales de végétation, l'hormonage doit être pratiquée quand les plants ont 12 à 13 mois.

c) **La lutte contre les cochenilles :** la principale maladie de l'ananas appelée Wilt est provoquée par les cochenilles. Pour lutter contre ces cochenilles, on utilise le parathion qui est une solution de paraphène dans l'eau. C'est un produit extrêmement dangereux pour les animaux et pour l'homme. Son emploi qui consiste à mouiller les plants exige les précautions suivantes : se couvrir le corps au maximum, traiter dans le sens du vent, c'est-à-dire avoir le vent dans le dos, s'abstenir de traiter pendant les heures chaudes lorsque la température dépasse 30°C, se laver soigneusement le corps et les habits immédiatement après traitement, ne pas pénétrer dans une parcelle traitée au parathion pendant les 4 jours qui suivent le traitement et si après traitement un ouvrier est atteint de diarrhée ou sueur anormales, consulter d'urgence un médecin.

AGRUMES ET FRUITIERS EN GENERAL

1^{er} Choix du terrain :

En général les arbres fruitiers préfèrent les terres d'alluvions ou les sols silico argileux, riches en humus et bien drainés.

Il faut écarter les terrains rocheux, latéritiques ainsi que ceux où l'on rencontre une nappe d'eau située à moins de 1 m 50 de profondeur en hivernage. En effet les racines des arbres fruitiers descendent assez profondément et risquent d'être asphyxiées.

Préparation du terrain : le terrain doit être dessousché et labouré profondément sans toutefois ramener la terre de fond en surface.

Le piquetage se fait en ligne ou quinconce.

L'écartement entre les plants est généralement de 8 m x 8 m pour les agrumes et 10 m en tous sens pour les manguiers et avocatiers. Les trous doivent être creusés à l'avance 0 m 80 de large sur 0 m 80 de profondeur. Ils sont ensuite remplis aux 2/3 de fumure organique bien décomposée.

2nd Choix du matériel végétal : il faut choisir des plants bien formés, vigoureux, sains et ayant environ 2 ans. Les plants greffés sont recommandés et donnent des fruits plus gros et plus délicieux.

Les plants choisis seront arrachés avec le maximum de précautions pour éviter d'abîmer les racines. L'arrachage se fait lorsque le sol est suffisamment mouillé.

Ils sont ensuite mis verticalement dans les trous en évitant d'enterrer le collet ; puis on tasse bien la terre autour.

La plantation a lieu généralement au début de la saison des

pluies, c'est-à-dire en juin, époque où les précipitations deviennent régulières.

Si pour d'autres raisons on est amené à planter en fin de saison de pluies (septembre), il faut alors arroser les jeunes plants en période de sécheresse.

3rd Entretien : Il consiste à maintenir les plantations en état de propreté, à tailler les arbres pour empêcher qu'ils ne flent en hauteur et surtout pour favoriser une meilleure fructification, à épandre des engrais pour accroître la production et enfin à lutter contre les insectes, parasites et maladies qui réduisent les récoltes.

Pour maintenir le verger propre, on fauche la végétation spontanée et on couvre le sol avec.

La taille a trois buts :

— donner une forme régulière à la plante ; c'est la taille de formation ;

— la taille d'entretiens ;

— favoriser et équilibrer la fructification : c'est la taille de fructification.

Quant aux engrais, ils favorisent le développement végétatif des plantes, hâtent et améliorent la fructification et enfin augmentent les rendements.

En règle générale et chaque fois que cela est nécessaire, consulter toujours les services techniques de la production pour le choix du terrain, du matériel végétal, la nature, le mode d'emploi et les époques d'application des

engrais et produits de traitement insecticides et fongicides.

Il faut signaler que les vergers du Foutah gagneraient à être rajeunis et les superficies augmentées grâce à la multiplication des pépinières dans les régions. Cela permettra la multiplication des pépinières dans les régions. Cela permettra d'accroître la production d'agrumes et d'essences d'agrumes, d'élever le niveau de vie des populations et d'assurer une meilleure conservation des sols dans cette partie du pays où le taux de dégradation atteint des proportions inquiétantes.

Par ailleurs, nous constatons depuis 2 ans que les demandes de plants sélectionnés deviennent de plus en plus nombreuses à l'Institut de Recherches Fruitières à Foulayah qui ne peut les satisfaire toutes en raison d'autres préoccupations. A cet effet, nous lançons un appel pressant aux régions administratives (Directions générales de Production) et à tous les professionnels de se pencher très sérieusement sur cet important problème et de pouvoir satisfaire, à partir de l'année prochaine, à toutes les demandes des militants de leurs secteurs respectifs.

Enfin pour terminer, nous informons nos lecteurs que bientôt le ministère de l'Economie rurale et de l'Artisanat éditera et diffusera un manuel pratique du planteur pour chacune des principales cultures pratiquées en Guinée.

à suivre

LE MALAWI 37^e ÉTAT AFRICAIN

(Suite page 3)

en 1955 l'entrée des Africains au Conseil législatif ; la Constitution de 1960, faisant suite aux émeutes de février-mai 1959, était adoptée à la conférence de Londres (25 juillet-3 août 1960) ; une majorité africaine entraîna au Conseil législatif, tandis que les droits de suffrage étaient encore étendus. Ainsi, le Nyassaland African Congrès, devenu après 1959 le Malawu Congrès Party, remportait un triomphe aux premières élections générales du 15 août 1960, sous la direction du Dr Hastings Banda.

A partir du premier février 1963, le Conseil exécutif était transformé en Conseil des ministres de 39 membres présidé par le Dr Banda. Quant au Conseil législatif il était remplacé par une Assemblée législative.

ESQUISSE DU MALAWI

A L'OREE DE L'INDEPENDANCE

Elle ne peut être ici que succincte. On sait les reproches que le leader du Malawi a toujours adressés à ce qu'il a appelé la «trompeuse fédération».

De fait, contrairement aux deux Rhodésies, le Nyassaland a été fort peu industrialisé. Il a été maintenu dans un Etat de sous-développement bien inférieur encore à celui des Rhodésies,

Ceci s'explique-t-il par le fait que l'on y compte qu'environ 9 500 Européens contre 75 000 en Rhodésie du Nord et 225 000 en Rhodésie du Sud ? Les seules productions importantes sont le thé (valeur : 45 millions de livres en 1961), le café, le coton qui sont entre les mains des colons et, en degré moindre, l'arachide et la pêche. Quant au budget il ne pouvait être que ce sont ceux des territoires africains sous dépendance étrangère, c'est-à-dire en déficit savamment entretenu par des subventions.

On comprend encore mieux le courage du Dr Banda et de ses compagnons de lutte, décidés à affronter toutes ces difficultés dans l'indépendance et la souveraineté. Ils ne se sont jamais caché l'immensité de la tâche qui les attend et se sont mis au travail avec ardeur.

Nationalisation, démocratie, socialisme, panafricanisme, tel est le programme que s'est tracé «Banda le Lion». Il doit le mener à bonne fin dans une Afrique libre, unie et solidaire.

IMPRIMERIE NATIONALE
PATRICE-LUMUMBA

La Guinée... l'Afrique... le monde...

2^{ème} anniversaire de l'Algérie

LE 5 JUILLET est la fête de la proclamation de l'Indépendance de l'Algérie. Un grand jour certes, qu'il faut saluer et apprécier à sa juste valeur.

En effet, le 5 juillet 1962 fut la fin d'un mauvais rêve, d'une longue présence coloniale sur le sol national algérien. (Souvenons-nous, le 5 juillet 1830 : prise d'Alger par les Français).

Cependant, si l'indépendance de l'Algérie est récente, les réalisations sont impressionnantes, eu regard du temps.

Passons brièvement en revue les grandes étapes que parcourt ce jeune pays aux pas de géants.

L'événement qui s'impose en premier lieu est sans aucun doute la tenue en avril dernier du premier Congrès du F.L.N., congrès qui, on le sait, a décidé de l'option socialiste de l'Algérie. Ce congrès historique avait aussi re-structuré le F.L.N. en faisant de lui un parti de masse.

Dans le domaine économique la progression n'est pas moins grande. Notons entre autres réalisations, le lancement de la construction du 3e oléoduc algérien, d'une longueur prévue de 800 km et qui, selon les prévisions, véhiculera 22 millions de tonnes de pétrole par an.

Une usine traitant du méthane fonctionne déjà et produit un milliard de mètres cubes. Une importante raffinerie — la 2e en Afrique — fonctionne à Alger. Sa capacité est de 2.500.000 tonnes.

Le grand complexe sidérurgique de Bône a été remis en chantier et la production (de 1.000.000 tonnes) en est prévue en 1967. Quant aux usines Berliet, elles viennent d'être transformées en société mixte avec la participation de l'Etat algérien.

L'Algérie développe rapidement ses échanges aussi bien inter-africains qu'internationaux. Elle a pu équilibrer sa balance commerciale durant l'année écoulée. Il sera bientôt signé entre la Guinée et l'Algérie des accords dans les domaines culturel et commercial.

Le gouvernement algérien a créé l'**Office National de la Commercialisation (O.N.A.C.O.)** et ouvert des magasins d'Etat, appelés « magasins pilotes socialistes ».

Notons que récemment « l'opération bidonville », connut un grand succès. Elle consistait, en faisant appel aux pompiers, à raser les bidonvilles. Le chef de l'Etat algérien y avait participé en personne. Ces « feux de joie », comme on l'avait appelé ont liquidé la « lèpre urbaine » et on a pu recaser convenablement environ 10000 personnes.

Une autre étape décisive fut la création il y a trois mois, de la monnaie nationale algérienne : le dinar.

On ne peut parler de l'Algérie sans mentionner en bonne place, l'importance que tient l'autogestion dans la vie économique et sociale. L'autogestion est une expérience historique qui se déroule sur tout le territoire algérien et dans tous les secteurs,

L'enseignement est de loin l'un des domaines qui concentre le gros des efforts gouvernementaux puisque le quart du budget y est consacré (éducation nationale et culture).

Voilà, brièvement esquissé, le résultat de deux ans de liberté. Il va de soi que nous avons passé sous silence de nombreuses autres réalisations. Personne ne peut prétendre les épouser en peu de mots. Le colonnes de notre journal n'y suffiraient pas.

L'Algérie entretient avec la Guinée d'excellentes relations. On se souvient du voyage que S. E. Ahmed Ben Bella avait effectué dans notre pays en février dernier. A cette occasion nous écrivions que l'Algérie avait plus d'une affinité avec la Guinée parce que révolutionnaire, à vocation authentiquement africaine et aussi, parce que, pays à la pointe du combat de libération nationale africaine. C'est ce que, en d'autres termes, le Président

Ahmed Sékou Touré, avait déclaré à une autre occasion :

« Notre solidarité à l'égard du peuple algérien procède « non seulement d'intérêts communs que dérivent d'une même communauté continentale, de conditions historiques semblables et d'aspirations identiques, mais encore, par delà les conditions du présent, elle traduit une détermination commune aux peuples de Guinée et d'Algérie de s'engager résolument dans la voie du progrès démocratique, de la coopération internationale et du maintien de la paix dans le monde... ».

L'amitié et la fraternité guinéennes ne sont donc point à démontrer.

Souhaiter du succès au combat quotidien que livre l'Algérie, c'est souhaiter à l'Afrique du succès dans sa tâche de rénovation nationale. C'est le vœu que nous formulons de tout cœur.

Fodé Bérété

LE MONDE EN BREF

— La délégation économique malienne conduite par M. Jean-Marie Koné, ministre d'Etat, a quitté la Chine samedi 4 juillet pour régagner Bamako.

— **Le Président William V.S. Tubman a quitté Zürich samedi pour Monrovia. Le Chef de l'Etat libérien a gagné par voie ferrée Bordeaux où il s'est embarqué pour le Libéria.**

— M. Jomo Kenyatta, premier ministre du Kenya, a quitté Nairobi samedi par avion pour Londres où il va assister à la conférence des premiers ministres du Commonwealth.

— **M. John Tettegah, ministre d'Etat du Ghana, a été reçu vendredi soir à Alger par le Président Ben Bella, à qui il a remis un message personnel du Président Nkrumah.**

— **M. Tettegah doit regagner Accra via Paris.**

— M. Sourou-Migan Apithy, Président de la République du Dahomey, effectue depuis samedi une visite officielle dans les départements du Nord-Est et du Nord-Ouest du Dahomey, première tournée depuis son élection à la magistrature suprême.

Le Chef de l'Etat dahoméen, qui est accompagné du président de l'Assemblée nationale, M. Tahirou Congallou, assiste aujourd'hui dimanche à l'intronisation du premier évêque du Nord-Ouest Mgr Redois et à l'ordination du premier prêtre dahoméen de cette région, l'abbé Chambény.

— **Tandis que M. Modibo Kéita, Chef de l'Etat malien atterrissait à Accra où, accueilli par le Dr Kwamé Nkrumah, il passe la fin de la semaine, M. Hamani Diori, Président du Niger, arrivait à Abidjan où l'avait précédé le Président Maurice Yaméogo de la Haute Volta.**

M. Sakari Tuomioja, médiateur de l'O.N.U. pour Chypre, est attendu à Genève en fin de semaine. Il doit y avoir une série d'entretiens avec les représentants des divers pays intéressés dans l'affaire de l'île agitée.

M. Papandréou, de son côté réaffirme que jamais la Grèce n'assistera à une réunion à laquelle participerait la Turquie à propos de Chypre. Le Président Johnson des Etats-Unis, dans un message personnel au premier ministre grec, demande à ce que ce dernier accepte une conférence tripartite.

Le parti communiste grec se prononce contre l'Enosis rattachement de l'île Chypre à la Grèce, pendant que le général Grivas a déclaré vendredi que « notre objectif, c'est l'Enosis » qui sera accompli « dans un proche avenir ».

Vendredi encore, le Président Maharios s'est rendu dans le Nord-Est de l'île afin d'atténuer par sa présence la tension assez forte dans cette région.

— **M. Habib Bourguiba junior, secrétaire général de la présidence de la République tunisienne, arrivé vendredi soir à 20 h. 55 à Casablanca, a confirmé les déclarations qu'il avait faites à son départ de Tunis, à savoir « qu'il sera sans doute difficile, bien que le principe en soit admis, de réunir un « sommet » maghrébin avant le 17 juillet. »**

— **L'envoyé spécial du Président Bourguiba a déclaré ne pouvoir révéler la teneur du message qu'il doit remettre au roi Hassan-II de la part du Président tunisien.**

Un député grec a été hospitalisé à la suite d'une bagarre qui a éclaté à la Chambre grecque au cours d'un débat, vendredi dernier, sur Chypre.

Plusieurs députés ont été mo-

4^{ème} anniversaire de la République du Ghana

Suite de la page 8.

discours qu'il a prononcé à l'occasion du lancement du plan septennal : « Je peux déjà voir, avec les yeux de l'esprit, une image du Ghana tel qu'il sera à la fin du plan. Je vois un Etat à l'économie forte et virile, à l'agriculture et à l'industrie prospères et soutenues ; une nation industrialisée répondant aux besoins de son peuple, et de l'Afrique ».

Dans quelques jours les chefs des Etats africains se rencontreront au Caire pour consolider l'édifice de l'Unité Africaine dont ils ont jeté les bases à Addis-Abéba. Nous leur souhaitons du succès dans leur noble entreprise. Nous ne voulons rien moins qu'un gouvernement d'union continentale. J'estime que je dois ce soir, affirmer de nouveau, que mon gouvernement et mon peuple se tiennent dans la marche de l'Afrique vers une complète unité. Dès le 6 mars, 1957 quand le Ghana était en train d'être rené, son leader Osayefo Dr Kwamé Nkrumah a déclaré sans équivoque : « L'indépendance du Ghana n'a pas de sens si elle n'est pas liée à la libération totale de l'Afrique ». L'un des principes de notre constitution est de sacrifier toute ou partie de notre souveraineté aux intérêts de l'Unité Africaine.

Pour nous au Ghana, donc, c'est ainsi :

— En avant toujours, jamais en arrière, vers l'Afrique unie avec un gouvernement d'union continentale. »

Après ce discours, le Dr Louis Lansana Béavogui a invité l'assistance à lever un toast à la santé et la longue vie du Président Nkrumah, au bonheur et au progrès social du peuple frère du Ghana, pour une action concrète et efficace dans la réhabilitation de l'Unité Africaine.

Aide aux pays en développement

Genève. — Une aide aux pays en voie de développement a été préconisée mercredi dernier à la conférence internationale du Travail par le délégué tunisien des employeurs.

— Une aide à l'échelle internationale multilatérale, a affirmé M. Mohamed Ghali, met à l'abri les pays sous-développés contre les appréhensions de toute nature et notamment contre la tentation pour les pays donateurs, d'utiliser cette aide à des fins politiques.

— Souvent, a-t-il poursuivi, l'aide bilatérale subit les subressauts des contingences politiques.

— J'estime personnellement l'aide bilatérale comme très positive à condition qu'elle soit dépourvue de toute hypothèse ce qui, humainement, est difficilement réalisable, a conclu le délégué tunisien.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Le bon sens a pris le dessus

a la conférence mondiale sur le commerce et le développement

par Fodé BERETE

Ly a à peine 15 jours que les PREMIER PRINCIPE GENERAL théories des pays capitalistes et les nôtres, celles des pays insuffisamment développés, se heurtaient passionnément au palais des Nations à Genève. Il s'agissait, pour les pays du Tiers-Monde et comme l'a si bien dit le délégué guinéens à la conférence de créer «de nouveaux organismes internationaux dans le cadre de l'O.N.U., chargés de promouvoir et d'appliquer des mesures de redressement» donc l'éliminer «des obstacles créés par la domination économique, séquelle du colonialisme et de l'impérialisme».

Il s'agissait donc pour nous d'abolir la loi de la jungle qui à jusqu'à maintenant régi le commerce international.

Ce but a-t-il été atteint ? On peut, avec quelque optimisme dire oui, car les délégués du Tiers-monde ont non seulement réussi à réfuter la cadence d'émission que d'aucuns leur voulaient assigner, mais ils ont accueilli les représentants de l'exploitation mercantile internationale.

Mieux, les travaux ont abouti à la concrétisation, par écrit, de ces aspirations. Il a été adopté ce que l'on peut appeler la Charte du commerce, des principes généraux des échanges commerciaux adaptés à l'esprit de notre époque. D'aucuns les ont appelés à juste titre les fondements du droit international dans le commerce.

Dans le cadre des rencontres biennales

Le général de Gaulle est arrivé en Alemagne vendredi

Dans le cadre des contacts (rencontres bi-annuelles) réguliers entre les gouvernements français et allemand (de l'Ouest) le général de Gaulle s'est rendu à Bonn où il a eu des entretiens vendredi avec le chancelier fédéral Erhard d'une part et le président Luebké d'autre part. De leur côté les ministres français des Affaires étrangères, de l'Agriculture, de la Culture et de l'Economie ont eu des entretiens avec leurs homologues respectifs allemands.

A l'issue du premier tête-à-tête de Gaulle-Erhard, le chancelier fédéral a déclaré que «cette première conversation avait porté sur les problèmes franco-allemands, européens et la situation mondiale.» Le chancelier a dit que la conversation avait été «sérieuse, heureuse, animée par la volonté de trouver ensemble une solution.»

Le chef de l'Etat français a déclaré de son côté : «Cet entretien a porté sur tous les problèmes qui nous tiennent à cœur et qui embrasse le monde entier,

— Les relations économiques entre les pays, y compris les relations commerciales, doivent être fondées sur le respect des principes de l'égalité souveraine des Etats, de l'autodétermination des peuples et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

DEUXIEME PRINCIPE GENERAL

— Aucune discrimination fondée sur la différence des systèmes sociaux et économiques ne doit être pratiquée. L'adoption des méthodes commerciales doit être conforme à ce principe.

TROISIÈME PRINCIPE GENERAL

Chaque pays a le droit souverain de commercer librement avec les autres pays et disposer librement de ses ressources naturelles dans l'intérêt du développement économique et du bien-être de son peuple.

On le voit — comme l'a d'ailleurs souligné un délégué africain à Genève — le bon sens a pris le dessus et la bonne volonté l'a emporté.

Les principes généraux qui viennent dès après le préambule de la charte constituent le grand succès de la conférence des Nations-Unies sur le commerce et

Des réunions sortira une Europe de plus en plus de mieux en mieux unie.»

A la réception organisée vendredi à la chancellerie fédérale de Bonn, le général de Gaulle a déclaré : «Lors de la première réunion qui a suivi le traité franco-allemand, voici presque un an jour pour jour, nous savions combien de volonté, de confiance, de coopération seraient nécessaires, dans l'œuvre commune à accomplir, pour atteindre notre but : la réunion de l'Europe libre dans une seule organisation grâce à la coopération franco-allemande.»

Auparavant le chancelier Erhard avait dit que «les conversations franco-allemandes n'étaient ni des rencontres de routine, ni des occasions de formuler des espoirs trop ambitieux.»

Le premier ministre français, M. Georges Pompidou a eu samedi des entretiens avec le chancelier allemand, avant la séance commune prévue samedi en fin de matinée.

le développement. Ils ont le mérite de réprouver sans équivoquer les anciennes pratiques dans les échanges commerciaux.

Positives sont la plupart des recommandations de la conférence. Et même les idées du Tiers-monde qui n'ont pas été adoptées font déjà leur chemin : elles ont sérieusement ébranlé les positions des tenants du diktat.

Puissent les recommandations et les décisions de la charte répondre à l'espérance soulevé chez les peuples jusqu'ici victimes des échanges internationaux.

Fodé BERETE

Un signe d'accélération du processus de libération ?

Le Sultan Ahmed Fadhi proclame la sécession de son Etat en Arabie du Sud

Nous avons traité à plusieurs reprises de la situation dans le sud de l'Arabie.

Une conférence constitutionnelle a réuni il y a quelques semaines les délégués de la Fédération de l'Arabie du Sud à Londres. Elle a trainé en longueur et l'impassé n'avait point fait défaut comme c'est toujours le cas dans ce genre de réunion. Une date fort éloignée pour l'indépendance du pays avait été avancée par la Grande-Bretagne — après cinq ans — et les délégués ne l'acceptèrent point de même que le texte constitutionnel.

Aujourd'hui il y a du nouveau,

une surprise : le sultan Ahmed Fadhi, président du Conseil suprême fédéral annonce la sécession de son Etat qui était l'un des Etats fédérés formant la Fédération de l'Arabie du Sud. Il est clair que les conversations de Londres ont sinon exaspéré le Sultan, du moins profondément déçu. Il déclare en effet que la conférence n'a été convoquée par la Grande-Bretagne que pour concrétiser «une conspiration dont le but est d'exterminer et de séquestrer les éléments nationaux dans toute l'Arabie du Sud».

Le Sultan dit tenir responsable le gouvernement britannique «des graves conséquences de ses actes en Arabie du Sud.» Il a ensuite demandé que la Croix Rouge Internationale et l'O.N.U. intervienne.

La conférence de Londres pouvait-elle aboutir à autre chose qu'à cela ? Les colonialistes se sont certainement montrés sous un jour moins trompeur et le Sultan Ahmed Abdullah Fadhi s'est aperçu de la fourberie de tout colonialiste. Tant mieux si cela doit accélérer le processus de libération de la péninsule arabique.

Fodé BERETE

Etats-Unis

A propos de la loi sur les droits civiques

Les réactions, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les droits civiques, sont dans l'ensemble favorables malgré les réticences sudistes qui ne surviennent personne.

Selon le secrétaire général de l'Association Nationale pour le Progrès des Noirs (N.A.A.C.P.) la loi est «la Charte des droits de l'homme et le directeur du Congrès de l'égalité raciale (CORE) dit qu'elle est «l'affirmation que le peuple et le gouvernement américains ont l'intention de mettre en pratique les idéaux de la déclaration d'indépendance et de la proclamation d'émancipation des Noirs.» Il demande à ce qu'elle «devienne une réalité vivante». Bien d'autres déclarations vont dans ce sens.

Quant à la presse, si elle se félicite à New-York de l'entrée en vigueur de la loi, elle n'en ignore pas moins la difficulté et préconise un effort de tous les Américains pour que se résolve le problème racial.

De leur côté, les dirigeants intégrationnistes veulent à présent mettre la loi à l'épreuve, surtout dans le Sud. À ce propos, le pasteur King a dit que 35 villes seront des lieux de test de la loi dans les prochains jours. Et comme il fallait s'y attendre des personnalités du Sud, partisans convaincus de la ségrégation ont menacé de sévir contre les Noirs si jamais ils tentaient d'envahir certains lieux publics. Il s'agit en l'occurrence du gouverneur du Mississippi chez qui les jeunes intégrationnistes ont disparu et du maire d'Atlanta en Géorgie.

Que les événements viennent ! Ce qui n'a point manqué. Si la prudence et la modération ont guidé les premières heures après la promulgation de la Loi, un propriétaire de restaurant, hache à la main et pistolet aux hanches a défendu l'entrée de son établissement à des Noirs. C'est à la connaissance des observateurs l'un des rares incidents encore enregistré. En effet, même en

Alabama, naguère lieu de prédilection de la ségrégation, des Noirs ont pu se faire servir dans les restaurants sans incident.

Il est peut-être trop tôt de s'en réjouir, mais les premières heures de l'application de la Loi sur les droits civiques apportent des surprises agréables.

Fodé BERETE

Le prince Sihanouk à Paris

Le prince Norodom Sihanouk, chef d'Etat khmer a été l'hôte à déjeuner de la presse diplomatique vendredi à Paris. Il a déclaré à cette occasion que «le monde libre part perdant en Asie du Sud-est, je ne miserais pas un sou en chances». Le chef de l'Etat cambodgien a réaffirmé que «la survie de mon pays ne doit pas être placée dans le cadre de la lutte entre les deux blocs.»

Les évolutions parallèles du monde libre et du monde communiste peuvent être la seule chance d'échapper au sort que j'évoquais. Les deux mondes vont peut-être se rapprocher, laissant les petits peuples libres.»

Le prince a d'autre part dit que son pays ne connaît point la famine et que son peuple tiendrait si l'aide étrangère faisait défaut et il a ajouté : «L'aide française n'est pas un cadeau, nous paierons les intérêts mais mes financiers les trouvent propres.»

Le chef de l'Etat khmer a souligné également l'importante de l'aide que son pays reçoit de la Chine et de l'U.R.S.S. Il a toutefois ajouté que les tiens et lui «ne sont les lèche-bottes de personne».

Le prince cambodgien est

arrivé à Paris il y a quelques jours en visite officielle.

Elections au Mexique

Le Mexique élit aujourd'hui, dimanche 5 juillet, un nouveau président de la République, et désigne 178 députés et 60 sénateurs qui formeront le nouveau congrès fédéral.

Deux candidats seulement sollicitent les suffrages pour succéder au Président Adolfo Lopez Mateos, dont le mandat (de six ans) prend fin le premier décembre prochain : l'ancien ministre de l'Intérieur Gustavo Diaz Ordaz, qui jouit de l'appui du parti gouvernemental, au pouvoir depuis plus de 25 ans, et M. Jose Gonzalez Torres, présenté par le parti d'action nationale, opposition de droite.

On estime que ce dernier sera largement battu par M. Diaz Ordaz.

M. Diaz Ordaz est avocat âgé de 53 ans. Il est originaire de l'Etat de Puebla. Juriste et homme politique connu pour son intégrité, il déclare vouloir poursuivre l'œuvre du président sortant. On pense toutefois qu'il mènera une politique plus «centriste» que celle de son prédécesseur et que son gouvernement se montrera plus réservé à l'égard de l'extrême-gauche, tant sur le plan national qu'international.

La Guinée... l'Afrique... le monde...

En Rhodesie du Sud

M. Ian Smith tente la reconstitution d'une certaine "ceinture blanche"

Nous avons plusieurs fois dénoncé la prétention du gouvernement raciste de Rhodésie du Sud de proclamer unilatéralement l'indépendance de ce pays et la convoitise des tenants de l'apartheid tendant à concrétiser leur rêve insensé de création en Afrique une **ceinture blanche**, véritable zone économique où le colon blanc régnerait en maître.

Ce désir de maintenir et de renforcer l'apartheid vient de se confirmer. En effet, M. Ian Smith, premier ministre de Rhodésie du Sud, vient de faire « une visite de courtoisie » de 3 jours au premier ministre de l'Afrique du Sud, le Dr Yendrick Verwoerd, sans la moindre référence au gouvernement britannique ridiquement responsable de la rhodésie du Sud.

Dans sa conférence de presse tenue vendredi à Johannesburg, Ian Smith a déclaré : « La Fédération n'existe plus (entendez la Fédération Rhodésies-Nyassaland !) et je suis venu ici pour faire connaître clairement au gouvernement sud africain que nous espérons revenir à la situation et à des relations étroites entre nos deux pays, particulièrement dans le domaine économique et celui des relations commerciales ».

« La semaine prochaine, a poursuivi Ian Smith, les délégués de nos deux gouvernements discuteront des termes d'un nouveau accord de commerce ».

Voilà une déclaration qui vaut une déclaration d'indépendance !

Pendant ce temps, on se livre à de simples déclarations verbales aux Communes. Ce qui est étonnant, c'est la réponse de Sir Douglas Home à Sir Alec M. Stonehouse : « qu'une déclaration unilatérale d'indépendance serait un acte inconstitutionnel. Si Smith rencontre Verwoerd, cela ne me regarde pas ». Que cache-t-on derrière ces mots ? Une farouche résolution de ne pas s'en laisser conter, ou un début de capitulation ?

Reprenons Ian Smith : « nous souhaitons négocier l'indépendance. Si ces négociations échouent, alors nous soumettrons l'ensemble de la question au corps électoral ».

Cela ressemble étrangement à un ultimatum. La Grande-Bretagne se garde d'ailleurs bien d'y répondre et poursuit une politique qui, apparemment cautionne celle de M. Smith. Mercredi dernier, M. Duncan Sandys, secrétaire d'Etat britannique aux Relations avec le Commonwealth a annoncé devant la Chambre des Comunes que la Grande-Bretagne entend faire un don de 4 millions de livres sterlings à la Rhodésie du Sud, « pour tenir compte dit-il de l'ancienne dette fédérale à court terme ».

La moitié de cette aide sera mise dès que possible à la disposition du gouvernement sud rhodésien, l'autre moitié sera

attribuée en avril prochain. Cette aide aurait-elle pour but de maintenir les colons blancs en Rhodésie du Sud ? On sait que l'incertitude devant l'avenir et les difficultés économiques ont provoqué une diminution de 5 % de la population blanche depuis le début de 1963. Cette population qui était de 220.000 blanches diminue d'environ de 1.000 par mois.

Les prix des biens fonciers sont inférieurs d'environ de 50 % de ce qu'ils étaient il y a quelques années. Cet exode inquiéterait-il Londres ? Le colonat sent venir à gant pas l'ère de l'indépendance réelle du pays. Et cette indépendance ne pouvant lui assurer sa suprématie d'autant, il a choisi de partir, se sentant incapable d'une collaboration humaine basée sur des rapports d'égalité.

Tant mieux donc et bon voyage à tous.

C. Djibah

A propos du différend nigéro-dahoméen

M. Lassissi Moib, délégué du Dahomey définit la position de son gouvernement

Les négociations entre le Dahomey et le Niger pour le règlement du contentieux frontalier entre les deux pays sont dans l'impasse. Les délégués doivent rendre compte de la situation à leur gouvernement respectif.

M. Lassissi Moibi, chef de la délégation gouvernementale dahoméenne à ces négociations a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a déclaré :

« Nos entretiens ont été suspendus dans le seul but de permettre à nos délégations de rendre compte aux gouvernements respectifs des désaccords qui sont apparus au cours des entretiens, sur les principaux points de l'ordre du jour ».

Evoquant la question de l'Ile de Lété, le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

Le chef de la délégation dahoméenne a déclaré : « je voudrais redire, comme je l'ai déjà fait au début de notre rencontre que la question de l'Ile de Lété ne représente pas l'élément majeur du différend qui nous sépare. Je voudrais cependant préciser ».

HOROYA

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

Organe
Quotidien
du
Parti
Démocratique
de Guinée

COMPTE CHÈQUES POSTAUX 6975
BANQUE RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
3-34-32

Mercredi 1^{er} Juillet

Le peuple ghanéen a fêté le 4^e anniversaire de la proclamation de la République

MERCREDI 1^{er} juillet, dans la salle des fêtes de l'Imprimerie Patrice Lumumba, le Chargé d'Affaires du ministère résident du Ghana en Guinée a donné une réception à l'occasion de la proclamation de la République. On notait la présence de plusieurs personnalités dont, entre autres, celle de MM. Louis-Lansana Béavogui, ministre des Affaires étrangères, Alassane Diop, ministre des Postes et Télécommunications et Abdourahmane Diallo, ministre de la Santé publique, Ismaël Touré, ministre du Développement économique, Abdoulaye Diallo, ambassadeur itinérant, chef de la division politique aux « Affaires étrangères », Alpha Diallo, secrétaire général des « Affaires étrangères ».

A cette occasion le Chargé d'Affaires a déclaré :

Aujourd'hui, le Ghana célèbre le 4^e anniversaire de la République, qui marque une nouvelle étape dans la consolidation de son indépendance chèrement acquise.

Je vous remercie spécialement, vous M. le ministre, représentant du Chef de l'Etat et vous MM. membres du gouvernement de la République de Guinée pour l'honneur que vous faites à mon pays le Ghana, par votre présence ici pour vous réjouir avec vos frères Ghanéens.

Votre présence parmi nous ce soir, chers frères, symbolise, à mes yeux, les liens indissolubles de fraternité et d'amitié qui

unissent les peuples du Ghana et de la Guinée. Vos luttes courageuses pour la liberté, l'unité et la dignité des Affaires font l'honneur pour l'Afrique.

Je vous remercie aussi pour l'hommage que vous venez de rendre par votre présence à Osagyefo Dr Kwame Nkrumah, Président de la République du Ghana dont la direction éclairée a fait du Ghana ce qu'il est aujourd'hui, un pays libre à l'avenir lumineux.

Tandis que nous célébrons cet anniversaire, je saisirai cette occasion pour assurer nos frères

(Suite page 5.)

Quelques jours après la signature de la loi sur les droits civiques

Lire notre article en page 5.

Les Etats-Unis ont commémoré le 4 juillet

Le 188^e ANNIVERSAIRE de leur INDEPENDANCE



Les grands anniversaires

5 Juillet 1930 - 5 Juillet 1962

L'Algérie fête la proclamation de son Indépendance



VOICI exactement 188 ans (le 4 juillet 1776), à Philadelphie, les représentants des colonies britanniques d'Amérique du Nord se demandaient s'il fallait, oui ou non, voter pour l'indépendance. La « résolution indomptable » que l'on pouvait lire sur les visages des délégués au jeune Parlement de Philadelphie, (même si les mains tremblaient en dépit des « cœurs impassibles ») n'était autre que la volonté des hommes du général Washington dont le nom reste intimement lié à l'histoire des Etats-Unis.

On ne peut relire le texte de la déclaration de l'Indépendance des treize Etats de l'union d'alors, sans un serrement de cœur, mais aussi et surtout, sans se rendre à l'évidence, à savoir « que chaque fois qu'une forme quelconque de gouvernement devient destructrice de ces fins, (liberté et recherche du bonheur), c'est le droit du peuple de la changer ou de l'abolir et d'instituer un nouveau gouvernement, établissant ses fondements sur ces principes et organisant ses pouvoirs en telle forme qui lui semblera la plus propre à lui donner la sécurité et le bonheur. »

Et pour conquérir sa liberté, le peuple américain avait dû se mobiliser dans un effort de guerre qui n'avait point de précédent dans l'histoire, cela des mois durant sous la conduite du héros que fut Georges Washington. On comprend dès lors pourquoi cette victoire au renversement exemplaire reste gravé dans la mémoire de tous ceux qui connaissent l'odieuuse domination étrangère, la colonisation. Mais par une volonté commune, des hommes qui n'étaient jusqu'alors que des « aventuriers » (du mot séculaire des dominateurs) passaient dans l'histoire. Ils décidèrent de disposer de leur souveraineté en des termes historiques dont voici la conclusion :

« Et pour appuyer cette déclaration, pleins d'une ferme confiance dans la protection de la Divine Providence, nous engageons mutuellement les uns envers les autres nos vies, nos biens et notre honneur sacré. »

Cette commémoration retient à plus d'un titre notre attention.

Le peuple qui, il y a 188 ans, proclamaient dans la fièvre aussi solennellement leur indépendan-

(Suite page 4)